

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**DISCOURS DE MADAME L'AMBASSADEUR SALOME NDAYISABA,
REPRESENTANTE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA
CONFERENCE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRANTS ET LES
VILLES, GENEVE, Le 26 OCTOBRE 2015**

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités, tout protocole observé

C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui parmi vous et de pouvoir vous parler de l'expérience du Burundi.

Le Gouvernement du Burundi se félicite de l'heureuse initiative prise par l'Organisation Internationale pour les Migrations en organisant cette conférence avec comme thème global : « Les Migrants et les villes »

J'aimerais d'abord remercier l'Organisation Internationale pour les Migrations de cette opportunité qui m'est offerte de pouvoir échanger quelques idées sur les défis imposants auxquels fait face aujourd'hui

mon pays en général et en particulier sa capitale Bujumbura, en ce qui concerne les migrations et le développement de nos villes.

Depuis 2010, l'Organisation Internationale pour les Migrations appui mon pays le Burundi dans ses efforts d'implémenter la thématique « Migration et Développement » dans ses stratégies nationales de développement.

En effet, grâce à cet appui, le Gouvernement de la République du Burundi s'est doté d'une Politique Nationale de Migration et un projet de Politique Nationale de la Diaspora est sur plan d'être analysé en Conseil des Ministres.

Pour revenir au thème, je voudrais dire d'emblée que les migrations occupent une place centrale dans l'histoire démographique et économique du Burundi et plus particulièrement de la ville de Bujumbura.

La ville de Bujumbura a été fondée en 1897 par les Allemands. Jusqu'en 1960, elle avait une population de moins de 50 000 habitants. C'est peu de dire que les migrations ont depuis agrandi la ville puisque d'après le dernier recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008, la population de la plus grande ville, Bujumbura, était de moins d'un demi-million d'habitants (497 166 habitants) et représentait 61% de toute la population urbaine.

Mais cette population (résidente) est inégalement répartie. Elle se regroupe surtout dans les quartiers périphériques de la Capitale où la densité atteint parfois plus de 2 000 habitants au km². Et c'est une population relativement jeune.

Outre que la Ville de Bujumbura a été peuplée par des gens venus des autres régions du pays, c'est aussi une ville cosmopolite où se côtoient plusieurs nationalités. Les nationalités les plus représentées sont congolaise, rwandaise, sénégalaise-malienne, omanaise, pakistanaise, belge, française, etc.....

Les étrangers ont contribué au développement économique, social et culturel de nos villes et le Burundi en est fier. Nombreux sont ceux qui ont même acquis la nationalité burundaise, sur demande personnelle ou suite à des mariages mixtes.

Une autre donnée remarquable est que la plupart de nos villes et Bujumbura n'échappe pas à la règle, se sont développées autour de centres de négoce créés par des étrangers arabophones. C'est ainsi que les plus vieux quartiers sont swahili phones.

Les mouvements migratoires vers Bujumbura sont également favorisés par la position géographique du Burundi. Au cœur de la région des Grands Lacs, le Burundi est à la croisée de plusieurs processus d'intégration régionale tels que la Communauté Est-Africaine (EAC), la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). L'intégration régionale constitue donc dans ce contexte un enjeu crucial pour la libre circulation des personnes et des biens.

S'il est un fait que la Ville de Bujumbura est peuplée de migrants venus des provinces rurales et par des étrangers, elle connaît un autre type de migrants, les travailleurs journaliers qui quittent tous les matins les collines qui surplombent la ville et qui retournent à la fin de la journée. Ce sont principalement les travailleurs du bâtiment, des cuisiniers, des jardiniers et tous ceux qui viennent vendre des vivres frais.

Ces mouvements de personnes et les formes de migrations se multiplient et deviennent de plus en plus complexes. Il importe que l'Etat y apporte des réponses à la hauteur des besoins et des attentes des populations concernées, surtout que les mouvements migratoires ne sont pas forcément accompagnés d'un développement économique et social significatif.

Or, une gestion lacunaire des migrations peut limiter, voire remettre en question des opportunités positives et constructives aux niveaux individuel, familial, communautaire et pour le pays dans son ensemble.

L'accélération de l'urbanisation de la ville de Bujumbura entraîne une augmentation de la pression sur les ressources pour répondre aux besoins en nourriture, en eau et électricité, en logements. Elle s'accompagne aussi d'une dégradation de la biodiversité dans les eaux du lac Tanganyika, etc.

Ainsi, dans le contexte actuel du Burundi et plus particulièrement à Bujumbura, loin d'être un moteur social et économique les flux migratoires posent un certain nombre de contraintes et défis, notamment en termes de réponse aux besoins élémentaires de la population, concernant les soins de santé, l'éducation, le logement décent, la sécurité alimentaire, le transport urbain, etc...

Les réponses apportées pour couvrir les besoins alimentaires ne sont pas encore suffisantes pour juguler une productivité réduite, conjuguée avec une accessibilité insuffisante, due à la faiblesse des infrastructures de désenclavement des lieux de production agricole vers les marchés urbains.

Face à la complexité et aux défis que posent les questions migratoires s'impose la nécessité d'élaborer et d'adopter une politique nationale en

la matière au bénéfice du Burundi, de ses ressortissants et des migrants eux-mêmes.

Le Gouvernement du Burundi est résolu à s'appuyer sur une politique plurisectorielle, équilibrée et pertinente permettant d'orienter ses décisions et actions dans le domaine de la gestion des migrations, dans un souci de complémentarité entre l'encadrement et la facilitation de la migration, tout en veillant à prendre en considération le contexte politique, économique et social – sans cesse en évolution – aux niveaux national, régional et international.

En ce qui concerne les migrations internationales, le Gouvernement s'appuiera sur la Politique Nationale de Migration déjà évoquée et sur les avis du Comité interministériel de suivi afin de gérer au mieux la relation entre les migrants et la Ville. Nous devons inverser la courbe afin que les migrants contribuent au développement harmonieux de la Ville et que cette dernière offre aux migrants les opportunités et les services nécessaires à leur propre développement intégral.

Certes, c'est un processus ardu mais il est tout aussi porteur d'espoirs pour les jeunes générations. Le Gouvernement pourra compter sur les Commissions interministérielles qui ont élaboré les Politiques Nationales de Migration et de la Diaspora, déjà sensibilisées sur la thématique Migration et Développement pour que la migration soit inscrite dans les stratégies sectorielles de développement.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités, tout protocole observé

Le Gouvernement du Burundi plaide pour une coopération internationale dans la gestion des migrations et compte sur ses partenaires pour le renforcement des capacités d'autant plus que l'expertise technique localement disponible sur les questions migratoires est insuffisante. L'Organisation Internationale pour les Migrations le fait déjà et nous espérons que d'autres partenaires leur emboîteront le pas.

Je vous remercie pour votre aimable attention